



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/157
28 février 2000

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 25 FÉVRIER 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU PORTUGAL AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur les élections législatives en République islamique d'Iran, publiée le 23 février 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) António MONTEIRO

ANNEXE

[Original : anglais et français]

Déclaration sur les élections législatives en République islamique
d'Iran, publiée le 23 février 2000 par la présidence de l'Union
européenne au nom de l'Union européenne

L'Union européenne félicite le peuple de la République islamique d'Iran d'avoir démontré son attachement au processus démocratique en participant massivement au premier tour des élections législatives qui s'est déroulé le 18 février 2000. L'Union européenne estime que le nouveau madjlis constituera un facteur important pour l'instauration d'une société civile fondée sur l'État de droit en République islamique d'Iran.

L'Union européenne rappelle l'intérêt qu'elle porte de longue date à la consolidation et au développement du dialogue global qu'elle entretient avec la République islamique d'Iran et elle réaffirme sa volonté d'encourager, sur cette base, l'instauration de liens plus étroits avec le Gouvernement iranien.
